



République Française
Département de la SOMME
Canton de Corbie
Commune de PONT-NOYELLE

ARRETE DE POLICE DE CIRCULATION

Portant interdiction de stationner et de circuler sur le territoire de la Commune
Rue Léonce Houbbron- Rue du Grand Pré – Route de Daours - RD 30
Le samedi 16 mai 2026 de 13h00 à 18h30
Le dimanche 17 mai 2026 de 09h30 à 17h30

Le Maire de PONT-NOYELLE ;

Le Comité Départemental de la Somme FFC organise le Weekend des 16 et 17 mai la coupe de France des départements Cycliste.
Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour permettre d'assurer la sécurité du public, des coureurs et des véhicules suiveurs ;

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Suite à l'organisation de la course cycliste du Comité Départemental de la Somme,

1. Le stationnement ainsi que la circulation des tous véhicules seront interdits des 2 côtés de la route sur les axes suivants,
le samedi 16 mai 2026 de 13h00 à 18h30 – le dimanche 17 mai 2026 de 09h30 à 17h30 :

SAMEDI 16 MAI :

Rue Léonce Houbbron à la hauteur de la Rue de la Noëlle jusqu'au rond-point RD 115 et RD 30
Rue du Grand Pré (Zone d'attente des directeurs sportifs)
Route de Daours – RD 115 dans les 2 sens de circulation
Départementale 30 dans les 2 sens de circulation

DIMANCHE 17 MAI :

Route de Daours dans les 2 sens de circulation
Départementale 30 dans les 2 sens de circulation

2. Mise en place de barrières et de panneaux nécessaires à l'information des usagers de la route dans le croisement des rues

Article 2 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet après la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de PONT-NOYELLE.

Article 4 : Monsieur le Maire de PONT-NOYELLE et Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Villers-Bocage les organisateurs de la course (responsables sécurité et signaleurs) sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont Noyelle, le 09 mars 2026

Le Maire,
Jacky DURIER

